

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

Samedi 17 Décembre 1938

PUBLICITÉ LOCALE :
« ECHO DE LA LOIRE »
Place Gratin — NANTES — (Loire-Inf.)
TELEPHONE : 145-33 et 124-10

EXTRA-LOCALE :
AGENCE FRANÇAISE D'ANNONCES
35, Rue des Petits-Champs — PARIS
TELEPHONE : Richelieu 93-62

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Plantiers de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

ORGANE CONFEDERE DE L'
UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

TELEPHONE 141-95 — 157-42

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
235.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
330.41 Synd. Prod. Légumes p. Conserve.

Ouverture des Bureaux

Conformément aux prescriptions des nouveaux décrets-lois, les Bureaux du Syndicat Central et de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, 3, Place de la Petite-Hollande, à Nantes, seront ouverts désormais, comme suit :

Tous les jours, de 9 h. à midi et de 14 h. à 18 heures.

Le Samedi, de 9 h. à midi.

La Caisse sera fermée chaque soir à 17 heures et le Samedi à 11 h. 30.



FOIRE AUX VINS D'ANJOU. — La 3^e Foire ouvrira ses portes le vendredi 6 janvier, dans les vastes bâtiments de la place La Roche-Jouan, à Angers. La fermeture se fera le mardi 10 au soir.

LE COMITE CONSULTATIF DU ELB comprenant 21 pays, se réunira à Londres le 10 janvier, sous la présidence de M. Kennedy, ambassadeur des Etats-Unis. A l'ordre du jour : la crise mondiale du blé et les moyens d'y remédier.

LE COMITE NATIONAL DES FRUITS, LEGUMES, ET POMMES DE TERRE a établi son programme d'action pour 1939 : suppression du travail noir, carte professionnelle, législation des fruits et légumes ; débarrasser de catalogues de variétés ; mise à l'étude d'un projet d'inventaire de la production française.

TOMATES CHERIFIENNES. — En application des dispositions de l'article 10 du décret du 1^{er} juin 1938, il est ouvert à l'importation, sur le contingent prenant fin le 31 mai 1939, un contingent supplémentaire de 30.000 quintaux de tomates fraîches originaires de la zone française de l'Empire chérifien.

LE COMITE NATIONAL DES AGRUMES s'est déclaré d'urgence pour demander que le marché national soit réservé à la production impériale et que les contingents d'importation étrangère soient réduits à la mesure des possibilités d'exportation des pays de la France d'outre-mer.

PROPAGANDE DU LAIT. — Le Comité national a approuvé l'augmentation des distributions de lait dans les écoles et l'effort poursuivi pour l'augmentation des débouchés sur les marchés étrangers, sous le contrôle des services spécialisés du Ministère de l'Agriculture.

POUR UN MINISTRE DES FORETS. — Dans la « Forêt Française », M. Pierre Chaudé, secrétaire de l'Association générale des producteurs de bois, demande le rétablissement du sous-secrétariat d'Etat aux forêts et le retour de M. André Lyautey, qui a si bien travaillé à notre politique forestière nationale.

LES CHASSEURS. — En France, se chiffrent environ à 1 million et demi. Groupés en sociétés communales, puis en 90 fédérations départementales, leur nombre est très supérieur à celui des autres pays. Ainsi, l'Allemagne, qui vient immédiatement après nous, n'en compte que 230.000.

CULTURE DU LIN. — La production de filasse de lin est de 234.809 quintaux, sensiblement supérieure à celles de 1937 et de 1934, assez voisine de celles de 1913, 1935 et 1936. La superficie cultivée est en augmentation avec 40.766 hectares.

EN ALLEMAGNE. — En vue de combattre énergiquement le doryphore, le conseil provincial de Siegen a décidé de récompenser de trois reichsmarks (environ 45 fr.), toute personne qui apportera à la police un doryphore « en bon état ».

CONTRE LE DORYPHORE. — Nos services scientifiques poursuivent des recherches en vue de découvrir ou de créer des variétés de plantes productrices de bons tubercules et non favorables au doryphore. Ceci implique l'union des efforts entre les pays voisins. Il vient de se constituer à cet effet, à Bruxelles, un « Comité international pour l'étude en commun de la lutte contre le doryphore ».

Paysans !

Grâce à l'action syndicale, l'extension des allocations familiales à toute la paysannerie a été décidée par le décret-loi du 14 juin 1938 et doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1939.

Mais cette extension est illusoire, car les ressources font défaut et le régime actuel est à la fois vexatoire et inapplicable.

Pour tenir ses engagements, le gouvernement doit prendre immédiatement la seule solution viable qui existe, celle de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles, délibérée et mise au point par les mandataires des 1.200.000 familles paysannes confédérées dans l'Union.

Plusieurs propositions de loi, et notamment celles des radicaux et radicaux-socialistes, des républicains de gauche et des radicaux indépendants ont repris les solutions de l'U. N. S. A. Il suffit donc de les voter.

Paysans !

Serrez-vous dans vos syndicats pour exiger avec eux la solution professionnelle qui est au point et qu'il n'y a plus qu'à voter ou à réaliser par décret :

Des allocations familiales
pour tous les paysans
payées par les produits
et gérées par la profession.

Le Bien de Famille doit être insaisissable même pour l'Etat

Un des moyens les plus efficaces pour assurer le maintien de la famille paysanne à la terre, est la protection du bien de famille et mieux encore l'accession à la propriété de l'ouvrier. La possession de sa maison, de son jardin, de quelques petits coins de terre donnent la préoccupation d'entretenir ce petit domaine, de l'améliorer, de l'embellir ; c'est une retraite qui assure au vieux travailleur le fond même de son existence, son logement, et une partie de sa nourriture.

Mais il ne suffit pas de retenir les vieillards à la terre, et de ne faire rester que ceux qui prochainement y seront inhumés ; c'est leur famille, c'est leurs enfants qu'il faut y fixer, il faut que ce domaine-retraite, que ce bien de famille puisse être envisagé par les enfants comme devant être le leur un jour, il faut assurer le maintien du bien insaisissable de famille aux enfants.

L'insaisissabilité du bien de famille est une initiative heureuse, mais il est dans la loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, une disposition qui va à l'encontre de ce but.

Le veillard qui possède une petite maison, un jardin, lorsqu'il est admis à l'assistance, se voit décompter de sa mensualité le revenu de sa maison, de son jardin, et également la contribution que chacun de ses enfants peut, selon ses moyens, lui allouer. La somme qu'il touche est donc un complément que la commune, le département ou l'Etat lui donne pour assurer son existence et suppléer ainsi à l'insuffisance des moyens naturels dont il dispose.

Pourquoi, dès lors, la loi autorise-t-elle l'Etat à faire opposition sur le bien de famille lors du décès du veillard assisté, pour se couvrir des frais d'assistance ? L'assistance aux vieillards n'est donc qu'une avance. Les enfants dont le père infirme a été assisté, seront donc spoliés dans leur héritage familial, dont ils ont peut-être obsolètement besoin pour rester

au pays. A quoi bon rechercher l'accession à la propriété, si c'est pour la reprendre aussitôt ? On ne peut fixer le paysan à la terre qui si on y maintient étroitement la famille paysanne.

Si l'assistance n'est qu'un prêt, si le bienfait des lois sociales n'est qu'une avance, l'Etat n'est plus qu'un banquier ; on pourrait aussi bien supposer que l'assistance médicale gratuite puisse récupérer ces dépenses sur les assistés gratuits ou sur leurs héritiers, que les enfants devront rembourser les allocations familiales touchées par leurs parents ou que les travailleurs embauchés devront rapporter les indemnités de chômage qu'ils auront reçues.

Cela n'est pas, ne peut pas être et ne doit pas être envisagé ; il faut donc que le bien de famille du veillard assisté ne soit pas saisi pour couverture des frais d'assistance. C'est à ce prix seulement que le domaine-retraite et l'insaisissabilité du bien de famille seront des lois sociales efficaces pour le maintien du paysan à la terre.

J. BOULANGÉ.

Président de l'Union nationale des Syndicats agricoles.

Assemblée Générale de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

L'Assemblée Générale ordinaire des propriétaires de parts de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de la Loire-Inférieure, qui avaient été convoqués à Nantes, le lundi 12 décembre 1938, n'ayant pu délibérer valablement, faute de réunir un nombre suffisant de propriétaires de parts, ceux-ci sont à nouveau convoqués en Assemblée générale ordinaire le vendredi 23 décembre 1938, à 9 h. 30 du matin, salle de la Chambre d'Agriculture, 12, rue de Strasbourg, à Nantes.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration sur les comptes au 31 juillet 1938.
Rapport du commissaire sur ces mêmes comptes.
Approbation des comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion.
Augmentation du capital social.
Réélection et nomination de nouveaux administrateurs.
Nomination d'un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Un brin de causette



Une chose qui devrait être en honneur : c'est la météorologie. V'là une science véritable, ouque en conscience on est encore à l'enfance, rapport qu'à des phénomènes qui nous dépassent.

C'est vers 1505 que Galilée fit la trouvaille du premier thermomètre à alcool. Quant à la première baromètre, c'est Torricelli qu'en fit l'expérience vers 1643. Pascal l'utilisa chez nous cinq années plus tard. Su l'ordre de Vauban, les premiers appareils enregistreurs de pluies furent mis en route à la citadelle de Lille et de Versailles. Enfin, c'est vers 1765 que not' grand Lavoisier communiqua à l'Institut deux notes sur les possibilités de prévoir le temps :

« Avec les données journalières relatives aux variations de la hauteur du mercure dans le baromètre, à la force et à la direction du vent, à l'état hygrométrique de l'air... il est presque toujours possible de prévoir, un jour ou deux à l'avance, le temps qu'il doit faire. Je pense même qu'il ne serait pas impossible de publier tous les matins un journal de prédictions, qui serait d'une grande utilité pour la société. »

J'ai cru, mon colon ! Même que durant la dernière guerre, c'est les prévisions météorologiques de l'Armée qui ont servi pour régler les tir d'artillerie, pour décider l'emploi des gaz (atmosphère !), pour retenir ou mettre en route les convois, selon que les routes étaient sèches ou mouillées. Sans parler des services rendus à l'aviation par la « Météo ». C'est le temps qui décidait de « l'heure H » pour les attaques. A preuve c'est la fameuse offensive de la Somme...

En Somme (ou pas en somme) comme dirait mon cap'taine : « Sur terre, comme sur mer ou dans l'air, on gagne ou l'on perd, selon le temps qui fait ».

Mais y avait point que les militaires qui sont intéressés par le temps. Les paysans sont un peu là ! A la merci de la pluie ou du soleil, de la chaleur ou de la froidure, de la grêle ou de la neige, du brouillard ou des orages, des tâches solaires ou des attirances de la lune...

Bonnes raisons pour être renseignés mieux que les autres. Ceusses qu'encassent par tous les temps !

En dehors des instruments scientifiques et des prévisions de la T.S.F., n'avons-nous point dans les campagnes ben des manières de présages ? Et d'abord la lune. A tout seigneur tout honneur. Y avait fort à parier que quelques jours, avant ou après la nouvelle ou la pleine lune, y viendrait un changement de temps ; qui pleuvrait pas à la nouvelle que dans les autres quartiers, que vers les équinoxes le temps sera à de grandes variations, que la pluie et le vent finiront d'ordinaire au lever ou au coucher du soleil.

C'est encore la couleur du ciel, c'est là de Phébus, les cercles du halo... sans parler des mille p'tits animaux qui nous entourent : les corneilles, les hirondelles, les oies, les canards, les guernouilles, les poissons, les vers de terre, les coqs, les moutons, les bœufs, les mouches à miel, les fourmis, les abeilles, les matous. Autant de baromètres ambulants qui risquent point de nous tromper...

Comme ceusses qui président le temps, six mois de devant.

Mais ça, c'est des mâlins qui prévoyent à coup sûr... la crédulité des bonhommes.

maître jannot

La XV^e Foire-Concours des Vins à Ancenis

Comme ses devancières, la 15^e Foire-Concours des Vins, à Ancenis, a été très réussie et a remporté un légitime succès. Une fois de plus, les vins des Côtes de la Loire ont été à l'honneur et cette appellation d'origine est désormais le meilleur garant d'excellents muscadets.

Parmi les nombreux échantillons présentés, il y avait de très grande classe. Les jurys eurent fort à faire pour l'attribution du prix d'honneur qui se dispute chaque année entre les deux départements : Loire-Inférieure et Maine-et-Loire. C'est un vinteur d'Oudon qui, samedi, a remporté le grand prix.

Il y avait de même une classe importante de vins rouges, parmi lesquels de très fins Gamays et Cabernets, fruités, très réussis, pouvant rivaliser avec de bons Bourgoignes. Enfin, il nous a été donné de déguster et de classer les Gros Plant, Pinots et Malvoisies, de Loire-Inférieure et Maine-et-Loire, qui comportaient d'excellents échantillons. On lira, plus loin, les noms des heureux lauréats.

Nous tenons à féliciter, une fois de plus, les animateurs de ce beau Concours, pour cette parfaite organisation, qui a été couronnée de succès et plus particulièrement nos amis du Syndicat Viticole d'Ancenis, M. Vincent, président du Syndicat d'Initiative, ses dévoués collaborateurs, sans omettre M. le docteur Bousseau, maire de cette accueillante cité.

La grande presse quotidienne donne tous détails sur les fêtes et réjouissances qui ont accompagné cette Foire Viticole, Agricole et Commerciale ; ceci nous dispense d'y revenir. Soulignons qu'un traditionnel banquet du samedi soir, excellentement servi, fut célébré une fois de plus, dans une atmosphère de grande cordialité, la parfaite entente qui unit tous nos Viticulteurs du Centre et de l'Ouest.

R. FAIVRE.

(Voir le Palmarès en 3^e Page.)

L'affaire des vins saccharinés de la Haie-Fouassière

LA COUR DE CASSATION REJETTE LE POURVOI FORMÉ PAR MM. BAUD INCLUPÉS

Nos adhérents n'ont pas oublié dans quelles conditions avaient été poursuivis pour fraude commerciale et tromperie sur la composition de la marchandise, deux négociants en vins de la Haie-Fouassière, MM. Ferdinand et Roger Baud.

L'affaire avait été évoquée une première fois devant le Tribunal Correctionnel de Nantes.

Les inculpés avaient fait appel de ce jugement. Le 24 Mars 1937, la Cour de Rennes les condamna à quatre mois de prison et 2.000 fr. d'amende et tous les deux à des dommages-intérêts avec affichage et insertion du jugement.

Mais M. Baud et son fils ne se sont pas contentés de cette décision et se sont pourvus en Cassation.

La Cour vient de rendre son jugement :

« Sur le rapport de M. le conseiller Cénac, la Chambre criminelle, après avoir entendu MM. Boivin-Champeaux et Jolly, avocats, en leurs observations, et M. l'avocat général Siramy, en ses conclusions, a rejeté le pourvoi, attendu que l'analyse des échantillons de vin saisis chez divers clients des demandeurs a fait ressortir une falsification par addition de saccharine, que ces vins avaient été vendus et livrés par Baud, père et fils, qui pesaient eux-mêmes les doses de saccharine qu'ils mélangeaient ensuite au vin et qu'ils sont les auteurs de la falsification. »

La récolte des Vins dans le Midi et en Algérie

	Récolte 1938	Récolte 1937
Hérault	10.328.837	8.811.739
Aude	8.161.048	5.043.153
Gard	5.101.320	4.162.126
Algérie	20.726.800	15.450.000

LA PAYSANNE et le temps de guerre

La femme a un rôle tout particulier à la campagne, famille et profession se confondent parce que l'activité familiale c'est la profession. L'exploitation est dirigée par une famille et non seulement par un homme.

Dans cette direction, la part de la femme est immense, il y a collaboration intime : « Etre paysan, ce n'est pas un métier mais un état » a dit Ramuz.

La femme participe à cet état tout comme son mari ; il en est tous les jours qui restent seules, chargées de famille, à la tête de l'exploitation familiale. Elles tiennent tête au mauvais sort courageusement, élèvent leurs enfants, font valoir, en un mot accomplissent leur tâche.

D'ailleurs, il est une chose bien certaine : lorsqu'en 1914, les hommes ont quitté leurs fermes pour courir défendre cette terre nourricière, ce sont les femmes qui se sont mises au travail aidées des tout jeunes et des vieux.

Ce sont elles qui ont engrangé les récoltes, ce sont elles qui ont fait les vendanges, surveillé la fermentation, pansé les bêtes.

En Septembre dernier, elles étaient toutes prêtes à recommencer si cela avait été nécessaire.

C'est même une sorte de consolation pour celui qui part de penser que

tout continuera malgré son absence. Pourquoi donc l'organisation de la nation en temps de guerre prévoit-elle la dissémination dans les campagnes du Nord-Africain.

Les paysannes n'ont-elles pas fait leurs preuves ?

Croit-on que le combattant sera tranquille de savoir sa femme et ses enfants gardés par des « bicots ».

Que la légion de la guerre aerve, qu'on fasse confiance au bon sens et à l'esprit d'entraide qui, heureusement, sont deux qualités paysannes, on n'aura pas lieu de s'en repentir.

Qu'a-t-il été fait pour la paysanne restée seule ? Quelles sont les mesures prises pour lui faciliter sa tâche ? Rien.

L'état de paysan est le dernier degré de l'échelle sociale dans notre pauvre pays qui jouit pourtant d'une civilisation à base rurale.

La paysanne qui devrait servir de modèle aux femmes françaises, est méprisée et méconnue.

Il y a là une grave injustice. Le syndicalisme paysan de l'U.N.S.A. s'est donné pour tâche de recréer une nouvelle échelle des valeurs où les paysans seront à leur place. La question que nous venons de soulever n'est qu'un aspect du problème, l'U.N.S.A. s'est accrochée à cette tâche, elle n'y faillira pas.

M. SOULEZ (U.N.S.A.).

Allocations Familiales et Dénatalité

Le gouvernement, au milieu de la foule des problèmes qui se posent à lui, n'a pas oublié celui de la natalité qui engage, et d'une manière irrémédiable, l'avenir du pays. Deux décrets, l'un tendant à encourager la natalité par des encouragements aux familles nombreuses, l'autre à assouplir la fiscalité, c'est tout ce qu'on nous a offert. « Syndicats Paysans » a pu écrire : « C'est tout, et l'on peut vraiment dire que ce n'est rien. »

De divers côtés cependant, il semble enfin qu'on commence à s'éveiller. Les adjurations pleuvent, les suggestions abondent.

Mais, à notre sens, les véritables aspects du problème de la natalité ne sont pas toujours compris.

Ceux qui en sont justement effrayés ont trop souvent tendance à la considérer isolément, à abstraire le mal du milieu dans lequel il a pris naissance et qui permet son développement. Les mesures prises jusqu'ici pour enrayer le fléau se ressentent de cet état d'esprit. Les primes, subventions, réductions de tous ordres ne constituent pas une politique familiale. Nous ne songeons pas le moins du monde à contester leur nécessité — leur multiplication doit même être envisagée si les circonstances l'exigent — mais ces dispositions ne peuvent être tenues que pour des palliatifs. Depuis qu'elles sont en vigueur, elles n'ont pas empêché de décroître.

Elles ne sont, en effet, que des secours aux familles nombreuses existantes, mais en dépit du nom qu'on leur attribue souvent, elles ne constituent pas des encouragements à fonder une famille nombreuse.

Les primes et réductions d'impôts ne sont que l'atténuation de lourdes charges, elles ne suffisent pas à créer la sécurité du lendemain et la confiance dans l'avenir indispensables à qui veut élever des enfants.

De multiples causes sont à l'origine de cette crise de la natalité et certains font grand bruit autour des causes morales.

Celles-ci sont réelles si, par morale, on entend certains principes supérieurs, une certaine manière de vivre qui fait au spirituel sa place ; il est incontestable que les familles les plus prospères et les plus solides se rencontrent dans les milieux — et il n'y a plus ici de distinction de « classes » — où anime une foi religieuse. Mais il nous paraît inutile de mêler à ces hautes raisons d'éthiques considérations de moralité. L'exemple allemand est là pour nous prouver que la santé morale d'un peuple n'est pas sujette à des changements brutaux. Des qu'on s'enfonce dans un régime à redonner au peuple force et confiance, les naissances se sont accrues dans énormes proportions.

Le problème a donc d'autres aspects, et en particulier un aspect po-

litique. Nous pensons d'ailleurs qu'il serait arbitraire de séparer complètement les causes morales des causes politiques — elles régissent les unes sur les autres. Mais les premières échappent à l'influence directe de l'Etat. Les secondes, au contraire, sont de son ressort et le syndicalisme a en connaissance comme chaque fois que la politique engage la vie du pays.

D'ailleurs, la natalité n'est que la résultante d'une politique qui, juridiquement, économiquement et socialement, s'est continuellement exercée dans un sens antipaysan et antifamilial.

Voilà ce qu'on n'a pas voulu voir. Voilà pourtant le cœur du problème.

Des gens parlent de la natalité, des gens parlent de l'exode rural — et ce sont souvent les mêmes. Ont-ils constaté les progrès parallèles de la natalité et de l'exode rural ?

Les grandes cités modernes se présentent mal au développement des nombreuses familles pour de multiples raisons, celles du logement par exemple. Depuis quelques années, des immeubles se sont construits en grand nombre dans les villes, mais la plupart ne comportent que des appartements exigus manifestement destinés à des ménages sans enfant, ou tout au plus avec un seul enfant.

Des causes d'ordre sanitaire s'opposent aussi à l'accroissement de la natalité urbaine. Il n'est pas question ici des taudis ; le nombre des enfants qui, bien qu'entourés de tous les soins, s'éteignent dans l'atmosphère des villes, va sans cesse en augmentant.

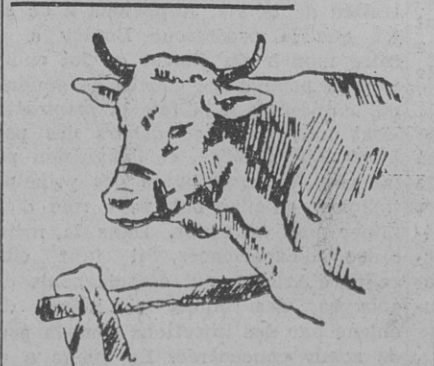
La politique d'habitations à bon marché n'a pas porté ses fruits. Nous n'en voulons pour preuve que ce passage tiré d'un récent rapport de M. Georges Risier au Conseil supérieur des habitations à bon marché (Journal Officiel du 27 novembre 1938), passage qui traite des efforts accomplis sur des initiatives privées :

« La fondation Rothschild compte 1.131 logements, avec une population totale de 3.270 personnes, ce qui donne une moyenne de 2,45 habitants par logement.

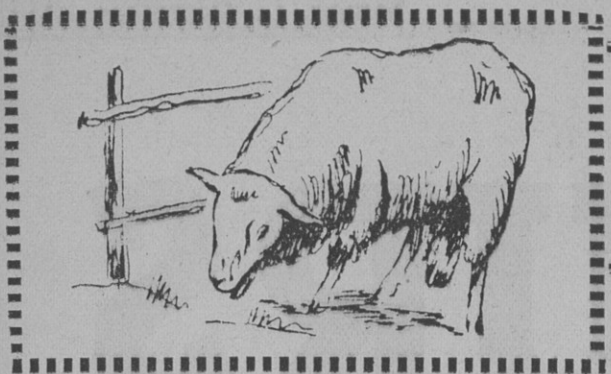
« Le nombre total des enfants est de 1.194... la moyenne générale des enfants par famille a diminué encore en 1937. Cette moyenne ressortait de l'année à 1,05 au lieu de 1,40 en 1936 et de 4,75 en 1914. »

Ne fûtes-vous que pour enrayer la dénatalité, il fallait donc tout faire pour freiner l'exode rural. Ce n'est pas aux lecteurs de « Syndicats Paysans » qu'on a tout fait, au contraire pour l'accroître.

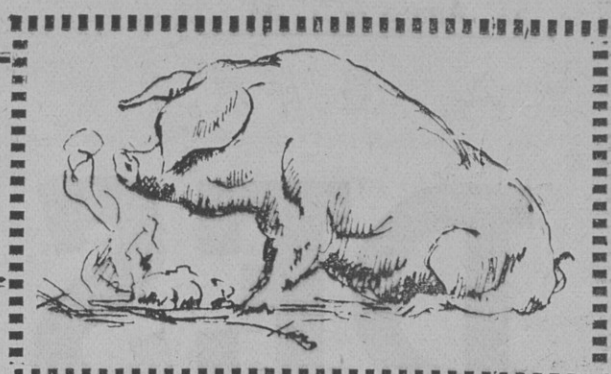
En liant le problème de la natalité à celui de la prospérité paysanne, nous avons la certitude d'être dans la bonne voie.

Lire la suite en 3^e page.

La Page de l'Eleveur



La Page de l'Éleveur



L'utilisation des blés dénaturés pour l'alimentation du bétail

Le caractère fortement excédentaire de la dernière récolte de blé a nécessité diverses mesures de répartition des excédents.

Parmi celles-ci, la plus intéressante est assurément celle de la dénaturation d'une certaine quantité de grains. En effet, cette mesure retire du marché un volume déterminé de blé, et, en réduisant les offres, contribue à maintenir le prix de cette céréale à un taux rémunérateur. Elle permet en outre de disposer pour cette année d'un aliment dont le prix est comparable à celui des céréales secondaires, et de pallier ainsi au manque de fourrages secs.

Cette opération ne peut toutefois être efficace que si les producteurs comprennent que leur intérêt est d'aider à la résorption des excédents, en utilisant largement le blé dénaturé pour l'alimentation de leurs animaux.

QU'EST-CE QUE LA DENATURATION ?

C'est une opération qui a pour but d'éviter que le blé puisse être utilisé soit comme semence, soit comme matière première pour la fabrication des farines panifiables.

Dans ce but, on le soumet aux opérations suivantes :

- 1) Concassage ;
- 2) Coloration des grains ainsi préparés au moyen d'une solution de bleu de méthylène.

Ces opérations n'enlèvent aucune des propriétés nutritives du blé, car le bleu de méthylène est un produit absolument inoffensif pour la santé des animaux, à condition toutefois de ne pas dépasser les doses indiquées ci-après :

Valeur alimentaire du blé

La valeur alimentaire du blé est bien connue ; il possède sur les autres céréales l'avantage d'avoir une teneur plus élevée en matières azotées, ces dernières étant elles-mêmes de meilleure qualité.

Le dosage ci-dessous indique la valeur de substitution du blé par rapport aux céréales et autres aliments les plus utilisés :

Pour remplacer	Il faut une
un kilogramme de blé :	quantité de blé :
d'avoine	0 kil. 680
d'orge	0 kil. 950
de son	0 kil. 640
de tourteau d'arachide 1 kil.	

COMMENT UTILISER LE BLE DENATURÉ

Il peut être servi aux animaux, soit en grains entiers, soit en farine grossière et entière en dilution dans l'eau ou en mélange avec d'autres aliments. Mais la meilleure préparation, surtout pour l'engraissement des bovins et des porcs, est la cuisson.

En raison de son poids spécifique élevé, on ne peut le substituer volume pour volume à une céréale plus légère, comme l'avoine.

Nous donnons ci-dessous quelques types de rations susceptibles d'être employées :

Pour les chevaux. — Il n'y a aucun inconvénient à remplacer par du blé la majeure partie de la ration d'avoine.

Exemples :

Chevaux de trait léger : foin, 4 k.; avoine, 2 k.; blé, 3 k.; paille à volonté.

Chevaux de gros trait : foin, 8 k.; avoine, 3 k.; blé, 3 k.; paille à volonté.

Noter que : 1 litre de blé pèse 800 grammes et a une valeur nutritive égale à celle de 2 litres d'avoine.

Pour les bovins. — Ces animaux ne pouvant écraser aussi complètement les grains que les chevaux, il est recommandé de donner aux veaux et aux vaches laitières des bûches riches, digestibles et aqueuses, de farine de blé. Pour l'engraissement, le grain entier qui donne les meilleurs résultats. Pour faire cuire le blé dénaturé, il est recommandé de le laisser tremper dans l'eau afin qu'il se gonfle, et de saler l'eau de cuisson. (Le sel dénaturé, qui coûte moins cher, peut être parfaitement employé). Le grain ainsi préparé cuit mieux, plus rapidement, est plus digestible et excite l'appétit du bétail.

Exemples de rations :

Bœuf ou vache adulte à l'engrais : foin, 6 k.; betteraves, 40 k.; balle de blé, 4 k.; blé cuit, 3 kilos au dé-

but de l'engraissement, 5 à 6 kilos à la fin.

Vache laitière de 600 k. environ : foin, 6 k.; betteraves, 30 k.; balle de blé, 3 k.; farine en bûche ou grains cuits, 1 à 6 k. suivant le rendement en lait.

Pour les porcs. — Le froment convient parfaitement aux porcs. Dans certains élevages, on les engraisse uniquement au blé, avec adjonctions de quelques kilos de verdure (trèfle, luzerne, choux, racines, crues, etc.).

Le grain dénaturé peut être donné cuit, en farine ou entier.

Il faut prendre quelques précautions lorsqu'il s'agit de nourrir les jeunes porcs, car le froment n'apporte pas toute la chaux nécessaire à la formation du squelette. C'est pourquoi il est indispensable d'ajouter chaque jour à la ration une cuillerée à café de craie pulvérisée.

Enfin, les distributions de blé dénaturé devront cesser quatre semaines avant la fin de l'engraissement.

Exemples de rations :

Porcelets de 6 à 8 semaines : lait écrémé, 3 litres ; blé dénaturé, 300 à 400 gr. ; craie pulvérisée, 1 cuillerée à café.

Porcs à l'engrais : lait écrémé, 6 à 10 litres ; pommes de terre cuites, 2 à 3 k. ; blé dénaturé, 2 à 3 k. ; verdure à volonté.

CONDITIONS DE VENTE DU BLE DENATURÉ

L'Office du Blé vend actuellement le blé dénaturé en quintal, départ des centres de dénaturation, par cinquante quintaux au minimum.

Pour les achats directs les restaurants de tonnage suivantes sont consenties :

- de 0 à 199 quintaux : prix de base ;
- de 200 à 499 quint. : diminution de 1 franc ;
- de 500 à 999 quint. : diminution de 2 francs ;
- de 1.000 à 1.999 quint. : diminution de 2 fr. 50 ;
- au-dessus de 2.000 quintaux : diminution de 3 francs.

On peut se procurer du blé dénaturé dans les magasins indiqués ci-dessous :

MM. Bonamy et Duperray, à St-Etienne-de-Montluc ;

M. Four, 6, quai de l'Île-Gloriette, à Nantes.

Il est d'ailleurs probable que les agriculteurs pourront s'en procurer dans la plupart des magasins des Syndicats ou Négociants.

L'INFLUENCE DU RÉGIME ALIMENTAIRE SUR L'ÉVOLUTION DE LA FIÈVRE APTEUSE

Dans son numéro de septembre, la « Revue de Zootechnie » a publié une note de M. M.-E. Piérot : « Nouvelles remarques sur la fièvre aphteuse » où l'auteur fait ressortir par de nombreuses observations l'influence d'une alimentation azotée sur l'évolution de la fièvre aphteuse. D'après cette étude, la maladie serait d'autant plus grave que les aliments sont riches en matières albuminoïdes et inversement, elle serait bénigne avec une nourriture composée exclusivement de fourrages verts, à l'exclusion de résidus industriels et de tourteaux.

En dehors de constatations faites sur des animaux recevant différentes nourritures plus ou moins riches en matières azotées et qui font apparaître le goût particulier du virus aphteux pour celles-ci, l'auteur souligne que les animaux atteints de distomatose — maladie destructive du foie qui empêche ou restreint la production de matières azotées dans le sang — ne sont pas atteints par la fièvre aphteuse ou présentent des affections très bénignes. Il y voit une démonstration naturelle de ses observations.

Chaires à vaches et à veaux

Longes à chevaux

Nous consulter à Nantes.

LA LUTTE CONTRE LA FIÈVRE APTEUSE AU DANEMARK ET EN ALLEMAGNE

D'un voyage d'études organisé par le Conseil général et la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, dans le but de rechercher les différents moyens de lutte contre la fièvre aphteuse, MM. J. Leroy, directeur des Services agricoles et H. Varenne, directeur des services vétérinaires de ce département, ont ramené d'intéressantes observations sur l'organisation agricole danoise et tout spécialement sur l'organisation vétérinaire relative à la lutte contre la fièvre aphteuse au Danemark et en Allemagne.

Dans ces deux pays, la base de cette organisation est la création et le fonctionnement d'un important centre expérimental isolé dans une île en vue de rechercher et de produire le sérum et le vaccin antiphteux en quantité suffisante pour juguler l'épizootie aphteuse dès son apparition, et cela sans avoir recours à des produits étrangers.

Au Danemark, la station expérimentale se trouve dans l'île de Lindholm. Elle s'occupe de la production du virus aphteux et poursuit des expériences sur la vaccination antiphteuse suivant la méthode du professeur Waldmann. Elle s'équipe actuellement en vue d'assurer la fabrication du vaccin antiphteux nécessaire à tous les besoins du pays.

L'abatage immédiat des bovins de tous les foyers infectés, avec indemnité de la part de l'Etat, est également prévu au Danemark, sauf pour les régions voisines de l'Allemagne, où l'épizootie n'a pu être jugulée.

Pour l'Allemagne, l'organisation expérimentale, très importante, est centralisée dans l'île de Riems, sous la direction du professeur Waldmann. L'aménagement et l'outillage modernes de cet établissement, pour lequel des travaux d'agrandissement sont actuellement en cours, permettent déjà de produire annuellement 80.000 à 100.000 litres de sérum et par semaine 1.000 litres de vaccin, soit 15.000 à 20.000 doses.

La station allemande poursuit en outre l'étude des maladies du porc et de la pneumonie contagieuse des porcelets.

En conclusion aux observations qu'ils ont faites et comme application pratique en vue de combattre une prochaine épizootie aphteuse en France, MM. J. Leroy et H. Varenne préconisent :

- L'abatage immédiat de tous les animaux atteints et contaminés à l'apparition de la maladie et la vaccination dans un périmètre important (5 à 10 km) de tout le cheptel environnant ;
- La création d'un laboratoire national fonctionnant continuellement, fournissant d'une façon régulière du sérum et préparant une réserve importante de vaccin. Ce laboratoire, qui se trouverait dans une île, pourrait également s'occuper de recherches spéciales sur d'autres maladies épizootiques.

LE CROISEMENT « SOUTHDOWN » POUR LA PRODUCTION D'AGNEAUX GRAS

M. R. Vanderbecq, docteur-vétérinaire à Gap, donne les précieux conseils qui suivent aux éleveurs des Hautes-Alpes pour la production rémunératrice de l'agneau gras, par le croisement de la race locale de Savournon, race extrêmement rustique, bonne laitière et acclimatée, avec un mouton de race anglaise, médiocre en point de vue bouchère tel que le Southdown, le Dishley ou le Shropshire :

1° Le croisement se fait par la mâle ; 2° On ne croiserait que des sujets de race pure (brebis Savournon avec un bélier anglais pur) ; 3° Tous les sujets issus de croisement seront engraisés et sacrifiés sans exception (ne pas conserver comme bélier un agneau croisé Southdown-Savournon dont les qualités ne rattrapent pas le résultat du croisement bien fait ;

Les produits ont, à la naissance, un poids moyen de 3 kil. 800 ; l'un d'eux pèse 5 kil. 400, dont sensiblement le format et de des Savournons purs. Leur format est nettement amélioré, membres grêles, courts, gigot rebondi, selle large, cou court. Rationnellement nourris, ces agneaux prennent 2 kilos à 2 kil. 500 par semaine (l'un d'eux prit 3 kil. 800 en sept jours). Le poids moyen de 30 kilos peut être obtenu facilement au bout de trois mois.

Le sang anglais a donc eu pour avantage, au premier croisement, d'améliorer le format et de donner aux jeunes une aptitude plus grande à l'engraissement. Si l'on ajoute que la boucherie achète toujours ces agneaux croisés, 0 fr. 75 à 1 fr. 50 de plus le kilogramme vif, que les agneaux de pays, on comprend les avantages d'un tel croisement.

Au objet le poids énorme du bélier anglais (80 kilos), qui l'empê-

A PROPOS DES DÉCRETS-LOIS

Nous avons signalé dans notre Bulletin la publication au « Journal Officiel » d'un décret-loi d'ordre fiscal, qui concernait spécialement le marché de la viande. Nous n'y revenons que pour fournir une précision d'importance : du fait des nouveaux taux adoptés dans le mode de perception au kilo net, la recette supplémentaire que peut espérer le fisc par rapport aux rentrées actuelles doit approcher de 100 millions de francs par an (bœuf 20 millions, veau 1 millions, porc 60 millions).

Il s'agit donc pour la production de la viande, d'un surcroît de charge qui est loin d'être négligeable et qui va porter au delà d'un demi-milliard le tribut payé annuellement par la viande au budget de l'Etat du seul fait de la taxe à l'abatage.

Notons qu'un décret publié au « Journal Officiel » du 25 novembre, précise les conditions nouvelles de la perception de la taxe à l'abatage au poids de viande nette.

MAJESTÉ BOVINE



Ce magnifique bœuf Hereford a triomphé dans un concours. Couronné de fleurs, les honneurs n'en tenant pas sa placidité

LA GRIPPE des Porcelets

La grippe des porcelets, également dénommée : pneumonie enzootique, cachexie, toux chronique, toux de jeuneté, etc., est une maladie contagieuse, enzootique, qui frappe les porcelets pendant la période de l'allaitement ou aussitôt après le sevrage.

Elle atteint les porcelets à la mamelle à partir de la troisième ou de la quatrième semaine suivant la naissance ou peu après le sevrage ; les mères conservent toujours un parfait état de santé.

Les premiers symptômes observés sont : la perte de l'appétit et de la gaieté habituelle ; la toux, signe caractéristique de la maladie, s'établit rapidement et d'une façon constante ; parfois la diarrhée complète le cortège symptomatique.

Les porcelets deviennent souffreteux, maigrissent rapidement ; les soies sont ternes, hérissées et souvent agglutinées par des croûtes brunâtres.

Les petits malades se recroquevoient, restent couchés apathiques et progressivement atteignent un état cachectique, tombent dans un marasme qui précède la mort. Celle-ci peut survenir à des stades plus ou moins

avancés de la maladie. Elle peut arriver rapidement, surtout sur les tout jeunes ou lorsque les lésions pulmonaires sont graves et étendues, d'autres fois, au contraire, elle est lente à venir et les porcelets meurent alors de misère physiologique et dans un déplorables état de marasme.

La mort n'est pas fatale, la guérison est possible, elle est lente à s'établir : les porcelets restent longtemps souffreteux ; ils subissent dans leur développement un retard de deux ou trois mois, en égard à des sujets sains de même âge. La toux persiste toujours, même après la guérison complète et durant toute la vie.

A l'heure actuelle et à la suite des études et travaux faits en Allemagne, notamment par H. Kobe, G. Waldmann, on admet que la grippe des porcelets est due à une infection mixte, à l'association d'un virus filtrant, différent du virus pestique, agent primordial de l'affection et de sa contagiosité, préparant le terrain pour l'action d'un deuxième germe, le « Bacterium Influenzae suis », voisin du bacille de l'Influenza de l'homme, qui détermine les localisations constantes au niveau du poulmon.

L'observation a démontré que la grippe des porcelets est une maladie saisonnière, fréquente pendant les mois froids et humides de l'hiver et de l'automne, plus rare au contraire au cours de l'été et du printemps.

Aucun traitement préventif, aucune méthode d'immunisation réellement efficace n'existent à l'heure actuelle, pas plus d'ailleurs qu'il n'existe de traitement thérapeutique vraiment actif et curatif. Les seules mesures sérieuses à conseiller sont d'ordre prophylactique et visent à la fois l'hygiène des porcheries et celle des porcelets.

Les porcheries doivent être construites et aménagées de façon que les jeunes porcelets y soient protégés contre le froid, l'humidité et contre les variations brusques de la température ; elles doivent toujours être tenues dans le plus grand état de propreté et souvent désinfectées méticuleusement.

En ce qui concerne les élevés, il conviendrait d'instituer un régime alimentaire riche en principes actifs, permettant d'accroître leur résistance physiologique.

Raoul VANDERBECQ, Docteur-Vétérinaire.

LES IMPORTATIONS RÉELLES ET LES CONTINGENTS

La question de la comparaison entre les entrées réelles d'animaux et de viandes et les contingents correspondants ayant été posée lors d'une réunion récente à la Commission des productions animales de l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture, une note documentaire fut présentée sur ce point au nom de l'Association générale des producteurs de viande.

Nous ne pouvons reproduire ici en détail les nombreux chiffres qui ont été fournis devant cette Commission concernant les viandes congelées de bœuf, les moutons sur pied, les viandes fraîches et congelées de mouton, les viandes salées et préparées de porc, la charcuterie fabriquée, depuis l'institution du contingentement jusqu'au 1^{er} octobre 1938.

Cette documentation est d'ailleurs publiée par l'Assemblée permanente des présidents des Chambres d'Agriculture.

Pour chacun de ces postes, la comparaison a été faite en tenant compte de tous les renseignements dont l'A.G.P.V. pouvait disposer.

Sur certains, les importations de provenances étrangères sont inférieures aux contingents ou s'en écartent très peu.

Nous donnons donc seulement ci-dessous les conclusions relatives aux postes sur lesquels on constate des importations sensiblement supérieures aux contingents autorisés, ceux-ci étant même souvent fixés à néant.

« Ces postes sont les suivants : viande congelée de bœuf, viande fraîche et viande congelée de mouton.

Pour la viande fraîche de mouton, l'excédent s'explique à peu près entièrement par la conversion des reliquats non utilisés des contingents de moutons sur pied ; il y a donc simplement compensation.

Pour les viandes congelées de bœuf et de mouton, si l'on excepte les abatages qui sont aujourd'hui décomptés à part, il reste trois sources d'entrée hors contingent :

1° Avoitaillement des navires marchands, qui représente environ 20.000 ;

2° Achats en franchise de la marine de guerre, qui peuvent atteindre aujourd'hui respectivement 20.000 et 5.000 quintaux pour les seuls équipages en mer, en comprenant l'entretien des stocks de sécurité ;

3° Achats exceptionnels de l'Intendance, qui ont eu lieu à diverses époques par mesure de sécurité et restent possibles, sur l'initiative du Ministère de la Défense Nationale, dans les moments de tension diplomatique particulièrement accusée. »

La tuberculose bovine vice rédhibitoire

La loi du 7 juillet 1933 a rangé la tuberculose bovine dans la liste des vices réputés rédhibitoires prévue par la loi du 2 août 1884.

L'ancienne législation en matière d'échanges et de ventes de bovins tuberculeux donnait lieu à des procès longs et coûteux. Le législateur a voulu substituer une procédure plus simple, rapide, expéditive, qui fut adaptée aux procédés actuels de diagnostic de la maladie et qui put assurer, sur le terrain juridique, une protection efficace des effectifs sains contre l'introduction d'animaux malades.

Sont considérés comme tuberculeux et pouvant donner lieu à réhabilitation :

- 1° Les animaux de l'espèce bovine reconnus cliniquement atteints, c'est-à-dire ceux dont les lésions tuberculeuses sont telles qu'elles se manifestent par des troubles ou des altérations décelables par un simple examen clinique.

2° Les animaux de l'espèce bovine qui, tout en présentant les apparences de la santé, ont réagi à l'épreuve de la tuberculine pratiquée exclusivement par la voie sous-cutanée, soit par le procédé à la dose simple, soit par le procédé à la dose double.

Le délai de garantie est de quinze jours francs à partir du lendemain du jour de la livraison. Le délai expire le lendemain du quinzième jour ; si le dernier jour est férié, le délai est prorogé jusqu'au lendemain de ce jour ou du dernier jour férié s'il y en a plusieurs qui se suivent.

Le délai de garantie ne peut être prolongé en raison de la distance et aucune action n'est possible après l'expiration du délai.

L'ancienne législation admettait que pour la tuberculose bovine l'action récursoire n'était pas recevable, c'est-à-dire que dans le cas de ventes successives le dernier acheteur pouvait seul actionner son propre vendeur ; ce dernier vendeur ne pouvait pas avoir de recours en garantie contre son propre vendeur. Les dispositions nouvelles établissent l'action récursoire en garantie pour la tuberculose bovine, mais pour être recevables ces actions doivent être exercées dans le délai de quinze jours francs précédemment indiqué.

L'acheteur qui prétend exercer contre son vendeur une action en ga-

rantie pour cause de tuberculose bovine doit accomplir un certain nombre de formalités pour se mettre en règle. Ces formalités ont pour but :

1° De faire constater judiciairement le vice ;

2° De conduire l'action en justice.

L'acheteur doit provoquer la nomination d'experts. A cet effet, il doit présenter une requête au juge de paix du lieu où se trouve l'animal.

Cette requête peut être verbale, mais il est préférable de la faire par écrit. Elle doit être rigoureusement présentée dans le délai de quinze jours francs.

Le juge de paix fait suivre la requête d'une ordonnance nommant un nombre impair d'experts et leur précisant leur mission.

L'acheteur, après avoir fait enregistrer cette ordonnance, la signifie lui-même ou par ministère d'huissier à l'expert.

L'expertise est contradictoire ; l'acheteur doit, à moins qu'il en ait été dispensé par le juge de paix, citer le vendeur à l'expertise. Cette citation à l'expertise, qui est faite par sommation d'huissier, doit être donnée au vendeur dans les quinze jours francs et doit être telle que ce vendeur ait le temps matériel de se présenter.

La citation du vendeur à l'expertise est, toujours très désirable car elle permet à l'expert de concilier les parties dans un nombre de cas.

Si la conciliation est impossible, la demande est introduite devant le juge compétent qui est le juge de paix du domicile du vendeur.

Sous peine de rendre la demande non recevable, l'assignation doit être portée dans les délais impératifs ci-après :

1° Si le vendeur a été régulièrement appelé à l'expertise, dans le délai de trois jours à dater de la clôture du procès-verbal d'expertise ;

2° Si l'acheteur a été dispensé d'appeler le vendeur à l'expertise dans le délai de quinze jours francs à dater du lendemain du jour de la livraison de l'animal.

L'acheteur et le vendeur ou leurs mandataires doivent comparaître devant le juge au jour fixé par l'assignation. Le juge de paix prononce sa décision dont il peut être fait appel si la valeur de l'animal en litige dépasse 1.000 francs.

La Peau des Bestiaux

L'état de santé de la peau est en relation très étroite avec l'état de santé de la bête. Dès que celle-ci s'altère, la peau le manifeste ; elle perd de sa souplesse et de sa mobilité ; les poils qui la recouvrent deviennent ternes et se relèvent en épis plus ou moins accentués. D'autre part, la peau contribue, par ses importantes fonctions, au maintien de l'équilibre physiologique.

Anatomie et fonction de la peau. — Sur l'épaisseur de la peau, il faut distinguer le derme, partie profonde, et l'épiderme, qui lui est superficielle. L'épiderme est un protecteur. Il constitue un revêtement souvent assez résistant pour éviter aux animaux bien de petites blessures. Dans tous les cas, il empêche la déperdition de la chaleur interne, aidé qu'il est, dans cette fonction, par les poils dont il est recouvert. Ceux-ci, qui prennent naissance dans la partie profonde de la peau, forment tout autour du corps une sorte de fourreau à air dont l'air ne peut se renouveler que lentement et empêcher ainsi le refroidissement de la peau et du corps. Les poils sont d'autant plus abondants que la température du milieu est plus basse. Aussi le poil d'hiver est-il toujours plus touffu et plus long que le poil d'été.

Le derme, qui est le tissu conjonctif placé immédiatement au-dessous de l'épiderme, contient dans son épaisseur la base des poils, les glandes sudoripares, les glandes sébacées. Les glandes sébacées sécrètent une matière grasse qui donne à la souplesse à la peau, qui communique leur luisant au poil. Les glandes sudoripares sécrètent la sueur. Avec cette liqueur, dont la composition se rapproche de celle de l'urine, l'organisme élimine une grande quantité de substances nuisibles. Cette fonction est absolument indispensable au bon entretien de la vie. Rappelons à ce sujet que le professeur Bouley a pu faire mourir un cheval en lui enduisant la peau d'une couche de goudron qui empêchait à la fois la respiration dont tout tissu, en dehors des poulmones, est le siège, et l'expulsion par les glandes sudoripares des principes toxiques qu'elles ont pour rôle d'éliminer par la sueur. Dans le même ordre d'expériences, il faut citer celles d'Arling qui empoisonnait des cobayes, des lapins et même des chiens par des injections sous la peau de sueur concentrée. La sueur a un second rôle physiologique non moins important : celui de la régularisation de la température du corps. En s'évaporant à la surface du corps, elle lui enlève de la chaleur. La température élevée qui résulte de l'utilisation des

aliments par les tissus se trouve ainsi modérée. La constance d'une température moyenne du corps est ainsi assurée.

L'entretien de la peau. — Par un bref résumé, on peut juger de l'importance, dans la vie de notre bétail, d'un fonctionnement régulier des propriétés de la peau et des soins constants nécessaires pour l'assurer.

Le pansage complet, régulièrement et méthodiquement pratiqué, réalise cet état de santé en débarrassant l'épiderme de tous les corps étrangers, de la crasse, des débris pelliculaires qui la souillent. Le cheval est de tous les animaux celui qui réclame le plus de soins ; mais les autres bestiaux, les bovins en particulier, ne doivent pas en être privés.

Cependant, dans beaucoup de boucheries et de vacheries, les animaux ne sont soumis que rarement à l'opération du pansage et même il est des étables où elle ne leur est jamais appliquée. Les soins, toujours donnés aux chevaux, même dans les fermes les plus mal tenues, sont refusés comme inutiles aux bovins. C'est une grave erreur. Le lait, par exemple, des vaches pansées, est toujours de meilleure qualité que celui des laitières qui ne reçoivent aucun soin. La sécrétion lactée est plus régulière et plus active quand les déchets de l'organisme sont bien éliminés par les pores de la peau et le lait ne contracte pas cette odeur spéciale si accentuée dans les étables insuffisamment ventilées, abritant des animaux mal soignés qui utilisent mal les aliments qui leur sont distribués. Il en va de même pour les bœufs à l'engrais. Toutes les fonctions digestives sont favorablement influencées par le pansage : l'appétit est excité, la digestion est plus facile et plus prompte, la rumination est paisible et la santé générale s'en ressent ; l'engraissement s'effectue plus rapidement.

La brosse de chiendent complète le travail de l'étrille en passant sur tout le corps et aussi partout où l'étrille n'a pu aller, c'est-à-dire, en général, dans toutes les régions où les muscles sont réduits, où la peau couvre directement les parties osseuses : la tête, les articulations, les membres.

Le bouchon de paille est aussi d'un excellent emploi. Il ne faut pas négliger de s'en servir avec les bœufs de travail lorsqu'ils rentrent d'une besogne un peu rude. Les frictions un peu énergiques exercées à l'aide de cet accessoire sechant rapidement les poils, tirent le sang à la peau et empêchent la bête de se refroidir.

LONDINIERS, Professeur d'Agriculture.

Lire la suite en 3^e page.

LA VILLETTE

Lundi 12 Décembre 1938 Jeudi 15 Décembre 1938

COURS OFFICIELS

Viande nette

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	9.80	8.50	7.30	10.60
Vaches	9.80	8.00	6.80	11.40
Taureaux	8.40	7.90	7.30	9.00
Veaux	16.00	14.90	13.50	17.00
Moutons	13.00	14.90	11.70	20.00
Porcs	14.14	13.14	10.00	14.55
Brebis	de 5.50 à 12.00			

Poids vifs

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	5.88	4.68	3.65	6.57
Vaches	5.88	4.40	3.30	7.30
Taureaux	5.05	4.35	3.65	5.58
Veaux	9.60	8.49	7.42	10.54
Moutons	9.50	7.90	5.15	10.00
Porcs	9.90	9.20	7.00	10.20
Brebis	de 3.65 à 5.40			

(1) Cours officiels.

COURS OFFICIELS

Viande nette

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	9.70	8.20	7.00	10.50
Vaches	9.80	7.80	6.40	11.40
Taureaux	8.10	7.60	7.00	8.80
Veaux	15.90	14.70	13.30	16.90
Moutons	15.00	14.70	11.50	20.00
Porcs	13.03	12.55	9.85	14.25
Brebis	de 8.30 à 11.70			

Poids vifs

Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	5.82	4.50	3.50	6.57
Vaches	5.88	4.20	3.20	7.30
Taureaux	4.85	4.38	3.50	5.45
Veaux	9.55	8.38	7.32	10.48
Moutons	9.50	6.80	5.05	10.00
Porcs	9.50	9.00	6.90	10.00
Brebis	de 3.37 à 5.27			

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages : 3.460 bœufs, 2.087 vaches, 430 taureaux. Réserves vivantes 1.208. Introductions directes 548. Renvoi 170 bœufs, 270 vaches, 30 taureaux.

Bœufs : Blancs extras 510 à 530 ; première qualité 470 à 510 ; gros bœufs 440 à 460 ; gros bœufs 440 à 510 ; gris de l'ouest extra 470 à 510 ; bons gris 430 à 450 ; ordinaires 390 à 420 ; bretons jeunes extras 450 à 480 ; bons 420 à 440 ; ordinaires 380 à 410 ; bœufs grossiers 330 à 380.

GENÈSSES : Extras blancs 520 à 570 ; rouges 460 à 510 ; grisés 470 à 510 ; ordinaires 440 à 470.

VACHES : Jeunes de première 430 à 490 ; bonnes 360 à 430 ; vieilles 3 à 340 ; viande à saucisson 190 à 250.

TAUREAUX : Bretons 450 à 510 ; jeunes taureaux 430 à 470 ; grossiers 350 à 420.

Veaux

Arrivages : 1.680 ; réserves vivantes 759 ; introductions directes 1.357 ; renvoi 84.

Veaux tourangeaux extras 750 à 780 ; ordinaires 710 à 750 ; manœuvres extras 730 à 780 ; autres bons 7 à 770 ; ordinaires 660 à 740 ; angevins 670 à 740 ; bretons 620 à 710 ; veaux de service 650 à 720 ; brouillards 350 à 410 ; petits veaux de ferme 2 à 250 ; extras des meilleures provenances 810 à 950.

Ovins

Arrivages 13.259 ; réserves vivantes 2.430 ; introductions directes 2.455 ; renvoi 110.

(Cours à la livre de viande nette) : AGNEAUX : Laitons extras du Loiret 940 à 10 ; laines divers 9 à 950 ; disques 920 à 10 ; bretons 820 à 9 ; vendéens incotés.

MOUTONS : Poitou 730 à 790 ; disques 730 à 820 ; moutons 690 à 750 ; brebis du Poitou 820 à 880 ; disques 590 à 610 ; vieilles brebis 430 à 460.

Porcs

Arrivages 856 ; réserves vivantes 1.620 ; introductions directes 4.111 ; renvoi néant.

Porcs maigres extras 1010 à 1020 ; bons maigres 980 à 1010 ; cochons 950 à 980 à 10 ; gros gras 960 à 980 ; petits maigres 920 à 950 ; fond de parquette 920 à 940 ; craonnais 10 à 1030 ; vendéens 990 à 1030.

Cochons : 7 à 760.

La Vie Syndicale

SAVENAY

Dimanche 18 Décembre, à 9 heures du matin, réunion des membres du Syndicat, Hôtel du Chêne Vert. Conférence par M. Faivre.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

CHAPPELLE-LAUNAY

Dimanche 18 décembre, à 11 heures, sortie de la grand-messe, réunion des membres du Syndicat chez Mme Vve Allain. Conférence agricole par M. Faivre.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

SAINT-MARC-SUR-MER

Dimanche 18 Décembre, à 14 heures, salle de la Mairie-annexe à Saint-Marc, assemblée générale annuelle des membres du Syndicat et de la Coopérative.

Questions diverses importantes. M. Faivre prendra la parole.

Tous les adhérents sont priés d'y assister.

ABBARETZ

Mardi 20 Décembre, à 7 h. 30 du soir, salle du Patronage à Abbaretz, réunion des membres du Syndicat. Conférence agricole par MM. Faivre et de la Garanderie. Une séance cinématographique instructive et gratuite terminera la réunion.

Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

ST-ETIENNE-DE-MONTLUC

Vendredi 23 décembre, à 10 heures du matin, salle de l'Hôtel du Cheval Blanc, à Saint-Etienne-de-Montluc, réunion des membres du Syndicat.

M. Faivre prendra la parole.

Tous les adhérents sont instamment priés d'y assister.

FAY-DE-BRETAGNE

Mercredi 28 décembre, à 7 h. 30 du soir, salle Blandin, à Fay-de-Bretagne, réunion des membres du Syndicat.

Conférence par M. Faivre. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

VIGNEUX-LA PAQUELAI

Vendredi 30 décembre, à 7 h. 30 du soir, salle de la Mairie, à Vigneux, assemblée générale des membres du Syndicat.

M. Faivre prendra la parole.

Tous les adhérents de Vigneux et La Paquelais sont instamment priés d'y assister.

L'EMPLOI DES PLANTES EN MÉDECINE

SAVENAY

Dans notre précédent article, nous avons parlé du rôle et de l'importance de la Plante vis-à-vis de l'homme, et intentionnellement nous avons omis de parler de l'emploi des plantes en médecine, ayant l'intention de consacrer un article spécial à cette question si intéressante : en effet, si l'homme peut tirer profit de la plante pour se nourrir, se loger, s'habiller, tanner ses vêtements, etc., il peut aussi bénéficier des vertus bienfaisantes des plantes médicinales, et aujourd'hui plus que jamais, on peut constater que tout le monde s'accorde pour reconnaître aux plantes, « aux Simples », des vertus naturelles, qui, par la volonté du Créateur, sont et resteront toujours à la base de la thérapeutique.

Ne trouve-t-on pas dans l'Ecclesiaste, deux vers qui démontrent parfaitement bien un des fins de la plante :

« Altissimus creavit de terra medicamenta »

« Et vir prudens non abhorrebit illa. »

ce qui veut dire :

« Le Seigneur tira de la terre les plantes médicinales. »

« Et le Sage en fera souvent usage. »

C'est donc dire qu'en créant l'homme, Dieu fut vraiment prévoyant et bon, car s'il l'assure de la nourriture, de l'air, du soleil, il lui réserve aussi des « Simples » à effets salutaires et bons. Et ces « Simples », c'est précisément à la disposition de tous et de chacun qu'il les a mis, donnant à chacune de ces plantes, petites ou grandes, des vertus petites ou grandes que pourront aussi utiliser petits et grands pour porter remède à leurs misères.

Evidemment, si pour certaines plantes, les propriétés curatives qu'on leur attribue ne sont pas toujours aussi effectives que veulent bien le dire ceux qui les préconisent, et s'il y a des modes dans les médicaments, comme en toutes choses, il y a, par contre, des plantes dont les propriétés sont, et scientifiquement et expérimentalement indiscutables, telles par exemple :

Le quinquina qui fournit la Quinine ; le Genêt, la Spartéine ; le Pavot, l'opium ; le Persil, l'apiol ; la Belladone, l'atropine ; la Digitale, la Digitaline ; la Menthe, le Menthol ; la Café, la Caféine ; l'Ergot de seigle, l'Ergotine ; la Noix vomique, la Strychnine ; la Fève de Saint-Ignace, la Strychnine, et qui ne s'emploie que sous forme de Gouttes amères de Beaufort.

Très prochainement, du reste, nous aurons l'occasion de développer une série d'articles concernant l'utilisation médicale de nombreuses plantes très communes, qui, parce que mal connues, n'occupent pas toujours la place à laquelle elles ont droit, tant au foyer du riche qu'à celui du pauvre.

A. TAILLANDIER.

Cours Herbo. Botanique.

Allocations Familiales et Natalité

Allocations Familiales

et Natalité

(Suite de la 1^{re} page)

Nous avons sous les yeux une brochure qui vient d'être éditée par l'Alliance Nationale contre la dépopulation, dont l'auteur est son président, M. Fernand Boverat. Ce travail est principalement consacré aux allocations familiales. On y trouve d'excellentes choses, notamment sur l'allocation supplémentaire pour la mère au foyer, sur l'extension des allocations à tous les travailleurs indépendants de l'industrie, du commerce, des professions libérales, etc., avec raison, l'Alliance, contre la dépopulation proteste contre l'absurde formule du libéralisme : à travail égal, salaire égal, qui joue contre le père de famille, elle demande qu'avant de songer maintenant à une hausse des salaires, on réalise d'abord une hausse importante du taux des allocations familiales.

Nous sommes d'accord. Mais si l'auteur de la brochure préconise une généralisation et un perfectionnement incessants des allocations familiales, la question, du point de vue paysan, ne paraît pas lui être très familière.

Un seul et court paragraphe traite des allocations agricoles, et encore est-ce pour se féliciter du décret du 11 juin 1938. Ce décret, on le sait (voir « Syndicats Paysans » du 17 juin), s'il a sanctionné le principe de l'extension à tous les travailleurs ruraux, en prévoit une application telle que d'insurmontables difficultés ne manquent de surgir dès qu'il entrera en vigueur.

En outre, même si le fonctionnement du nouveau régime s'effectuait sans heurt, il n'en maintiendrait pas moins la paysannerie dans une situation inférieure par rapport aux autres professions et, comme leurs pères sont déjà des citoyens de seconde zone, cinq millions de petits Français continueront à être des enfants de seconde zone.

« Syndicats Paysans ».

LISTE GÉNÉRALE DES ÉTALONS PARTICULIERS

destinés à faire la monte en 1939

Tharreau Louis, Maumusson, « Kérab », trait.

Hardy Julien, Oudon, « Hercule », trait breton.

Hardy Julien, Oudon, « Narquois », trait breton.

Bonnet Auguste, St-Sulpice-des-Landes, « Camélia II », trait breton.

Bonnet Auguste, St-Sulpice-des-Landes, « Nimbus », trait percheron.

Richard Pierre, Teillé, « Dinan », trait postier.

Richard Pierre, Teillé, « Marius », trait breton.

Renard Eugène, Erbray, « Korrigan », trait breton.

Renard Eugène, Erbray, « Casque-d'or », trait breton.

Renard Eugène, Erbray, « Kaër », trait breton.

Renard Eugène, Erbray, « Kléber », trait.

Renard Eugène, Erbray, « Omicron », trait percheron.

Gautier Alphonse, Fercé, « Gagnant », trait breton.

Gautier Alphonse, Fercé, « César », trait breton.

Gautier Alphonse, Fercé, « Kio-proth », trait percheron.

Chauvin Marcel, Issé, « Brin d'Amour », trait breton.

Chauvin Marcel, Issé, « Délia », trait breton.

Cuyader Correntin, Meilleraye-de-Bretagne, « Casino », trait.

Lalloué Remy, Moisdon-la-Rivière, « Bouton d'or », trait.

Collin Joseph, Rougé, « Dineux », trait.

Gretteau Ferdinand, Petit-Auverné, « Coco », trait.

Gretteau Ferdinand, Petit-Auverné, « Opéra », trait breton.

Renard frères, Petit-Auverné, « Bayard », trait breton.

Renard frères, Petit-Auverné, « Napoléon », trait breton.

Veuve Chopin, Ruffigné, « Bon-Espoir », trait breton.

Veuve Chopin, Ruffigné, « Heurter », trait breton.

Veuve Chopin, Ruffigné, « Figaro », trait.

Olivon Alfred, St-Vincent-des-Landes, « Marius », trait breton.

Olivon Alfred, St-Vincent-des-Landes, « G.Y. Compte », trait du Maine.

LA RADIODIFFUSION AGRICOLE

DIMANCHE 18 DÉCEMBRE

De 9 h. 15 à 9 h. 30. — Tour Eiffel, relayé par Lille, Lyon, Marseille, Rennes et Toulouse : L'alimentation minérale et vitaminée du bétail, par M. Parisot, professeur d'agriculture.

De 10 h. 15 à 10 h. 45. — Paris-P.T.T., relayé par Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nice et Strasbourg : La demi-heure agricole : revue des cours, informations diverses ; Le fermage de Noël 1938, par M. de Pellé, avocat à la Cour d'appel de Paris ; Voies Thiers, causerie folklorique par Mlle Clia Dassi.

De 13 h. 40 à 13 h. 55. — Paris-P.T.T., relayé par Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nice et Strasbourg : Le problème de la dératérisation des campagnes, par M. Régner, directeur de la Station entomologique de Rouen.

De 14 h. 5 à 14 h. 35. — Tour Eiffel, relayé par Lille, Lyon, Marseille, Rennes et Toulouse : Répétition de la demi-heure agricole.

LUNDI 19 DÉCEMBRE

De 12 h. 15 à 12 h. 30. — Tour Eiffel, relayé par Lille, Lyon, Marseille, Rennes et Toulouse : Les engrais complémentaires ; Réglementation du marché français, par M. Beck.

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

De 18 h. 15 à 18 h. 35. — Radio-Paris : Le rôle des Syndicats agricoles en vue de rendre la vie rurale plus agréable, par M. Bont, sous-directeur de la Caisse régionale de Crédit agricole.

JEUDI 22 DÉCEMBRE

De 17 h. 20 à 17 h. 35. — Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nice et Strasbourg : Les plantes oléagineuses, par M. Simon, ingénieur agronome.

VENDREDI 23 DÉCEMBRE

De 17 h. 20 à 17 h. 35. — Paris-P.T.T., relayé par Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nice et Strasbourg : Le bail de chasse ; Droits réservés par le cultivateur, par M. Sallerin, ingénieur agronome.

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Avoine grise ou noire « BRE- »

TAGNE » 96

Avoine bigarrée « BRETAGNE » 96

Sarrasin « BRETAGNE » 136

Orge Indigène « COTES-DU- »

NORD » 116

Orge Maro » 116

Son région, bonne fabrication » 83

Maïs Indo-Chinois » 116

Riz Saigon N° 1 » 141

Pailles et Fourrages

Balles pressées, haute densité, aux 100 kilos départ : Centre, Ouest, Nord

Paille de blé, 20 à 22 ; d'avoine, 21 à 23 ; d'orge ou escourgeon, 19.50.

Foin, 52 à 54 ; Luzerne, 63 à 64 ; trèfle, 54 à 55.

Animaux de Boucherie

Cours du 9 Décembre 1938

VEAUX : 426. — Le kilo vif : Première qualité 7 à 9.50 centés, 2^e qualité 3.25 à 3.75 ; 3^e qualité 2.50 à 3.

Devant, première qualité 5.25 à 5.75 ; 2^e qualité 4.25 à 5.25 ; 3^e qualité 3.75 à 4.25.

MOUTONS : 227. — Le demi-kilo net : Première qualité 8 à 8.50 ; 2^e qualité 6.75 à 7.75.

Agneaux sans tarif.

LA XV^e FOIRE-CONCOURS DES VINS A ANCENIS

LE PALMARÈS

Muscadet. — Prix d'honneur : M. Epou-dry Joseph, Oudon ; objet d'art offert par le Comité d'initiative d'Ancenis.

LOIRE-INFÉRIEURE

Muscadet. — 1. Epoudry Joseph, Oudon, diplôme de médaille d'or et médaille offerte par M. le Marquis de La Porro, député, et 100 frs offerts par la Coopérative agricole de Saint-Mars-la-Jaille.

2. Pipaud Henri, Oudon, diplôme de médaille d'argent et médaille offerte par le Comité de Landouan, conseiller général de la Loire-Inférieure.

3. Toulouanc Etienne, St-Gérôme, diplôme de médaille d'argent et médaille offerte par M. Angebault, conseiller d'arrondissement.

4. Joly Pierre, Ancenis, médaille offerte par M. Grey, conseiller d'arrondissement.

5. Coulon Prudent, Oudon, médaille offerte par le S.I.N.R.

6. Durand Louis, Ligné, médaille offerte par le S.I.N.R.

7. De Gazez, Anetz, médaille offerte par le S.I.N.R.

8. Durassier J.-B., Oudon, médaille offerte par le S.I.N.R.

Mentions très honorables : MM. Peralut Jacques, St-Gérôme, et Goulet Jean, Ancenis ; Marchand Louis, Oudon ; Stanislas, St-Gérôme ; MM. Lhéry Pierre, St-Herblon ; Bourdaut Amand, St-Gérôme ; Aubron Pierre, St-Gérôme ; Ricard, Ancenis ; Collin J.-B., Couffé ; Guay pr. don ; Collin J.-B., Couffé ; Fillion Oudon ; Pignat Auguste, Couffé ; Fillion Louis ; Mesanger ; Rodé Simon, Les Châtaignes ; Grunel-Couffé, St-Gérôme ; Les Châtaignes ; St-Gérôme.

MAINE-ET-LOIRE

Muscadet. — 1. M. Terrien Dominique, Bouillé, diplôme de médaille d'or et médaille offerte par M. le Marquis de Saint-Pern, et 100 frs offerts par la Coopérative de St-Mars-la-Jaille.

2. M. Grasset Pierre, St-Florent-le-Vieil, diplôme de médaille d'argent et médaille offerte par le S.I.N.R.

3. M. Guilbaud Pierre, Liré, médaille offerte par le C.I. d'Ancenis.

4. M. Terrien Marcel, Bouillé, médaille offerte par le C.I. d'Ancenis.

5. M. Vigneux, Liré, médaille offerte par le C.I. d'Ancenis.

6. M. Vincent, Liré, médaille offerte par le C.I. d'Ancenis.

Mentions très honorables : MM. Boiteux Louis, Liré ; Guitton Dominique, Liré ; Mentions honorables : Herbelle, Drain ; Guillemier, Liré ; Robinet Joseph, Champcoceaux ; Joly Victor, Liré.

Autres Vins

LOIRE-INFÉRIEURE

Pineaux. — 1. M. Athimon Francis, Le Cellier, médaille offerte par M. de Dion, sénateur.

2. M. Pagninaud Robert, St-Herblon, médaille offerte par la Société d'Agriculteurs de France.

Mention honorable : MM. Guillon Stanislas, St-Gérôme ; Toulouanc Etienne, Saint-Gérôme.

Malvoisie. — M. Athimon Auguste, Le Cellier, médaille offerte par la Chambre de Commerce de Nantes.

Mention : M. Aubron Pierre, Saint-Gérôme ; Toulouanc Etienne, St-Gérôme ; Ricard, Oudon.

ONIA AMMONITRE GRANULE

La Grippe des Porcelets</

Légumes et Primeurs

MARCHE DU CHAMP-DE-MARS

Nantes, le 14 décembre.
Artichauts, les douze, 12; bettes, les douze, 8; carottes, le paquet, 0,75; céleri branches, les six, 5; céleri rave, les six, 4; choux de Bruxelles, le kilo, 1; choux-fleurs, la pièce, 1; choux-pommes, les seize, 10; choux verts, les douze, 4; cresson, les douze, 8; chicorées, les douze, 2,50; endives, le kilo, 4; épinards, le kilo, 2; laitues, les vingt, 4; mâche, le kilo, 2; navets, le paquet, 1; oignons, le kilo, 1,50; poireaux, la botte, 3; pommes de terre, le kilo, 0,50; romaines, les douze, 4; radis, les douze, 5; salsifis, le paquet, 1,50; scorsonères, le paquet, 2; tomates, le kilo, 4.
Noix, le kilo, 5; poires, le kilo, 4; pommes, le kilo, 2.

MARCHE DES INNOCENTS

Paris, 14 décembre.

POMMES DE TERRE

Les 100 kilos, en vras, départ (cours du Comité national interprofessionnel): Hénaut-Loiret, 98 à 100; Royal d'Orléans, 60; Julie Bretagne, 50; Mayette Bretagne, 45; Rosa Ardennes, Meuse, 61; Marne, 62; Sarthe, 75 (nominal), Loiret 58 à 60; Bretagne incotée, 40; Saucisse Bretagne, 43; de 100 gr. 45; Saucisse Vendée, 70; Loiret, 55; Etoile du Nord du Loiret, 38; Institut de Beauvais Sarthe, 32 à 34; Mayenne, 30 à 31; Bintin ou eerstelingen, Nord, 38 à 39; Oise, 38; Somme, 38 à 39; Aisne, 38; Loiret, 41 à 42; Sarthe, 43 à 45; Paris (culture), 40 à 42; Ronde jaune Bretagne, 29; Sarthe, 30 à 31; Mayenne, 29 à 30; Loiret, 32; Auvergne, Limousin, 33.

CAROTTES

Les 100 kilos logés départ: Ap-poiny, 30 à 32; Poitou, 30 à 32; Alsace, 25 à 28; Mazé, 30 à 32; Loo-n-Plage, 25 à 27; Meaux, 26 à 28.

NAVETS

Les 100 kilos logés départ: Alsace, 18 à 20; Luc-sur-Mer, 20; Meaux, 20.

OIGNONS

Les 100 kilos, logés départ: Mazé, 125; Verberie, 135; La Fère, 130; Poitou, 125; Alsace, 100; Saint-Brieuc, 85; Roscoff, 80; Auxonne, 120; Char-leval, 75.

Légumes Secs

Les 100 kilos logés départ: flageolets Nord 430; lingots Nord 450; Vendée 460; Landes 400 à 410; c. heveria Ap-poiny Dourdan extra 420-425; ordinaires 350-380; plats Midi gros 360; extra 370; cocos Landes 370; Vendée 320; brézins Vendée 395; lentilles vertes du Puy nature 430-435; triées 480-485; lentilles du Cantal 500; de Champagne 220.

Graines Fourragères

Les 100 kilos logés départ: trèfle violet Nord Centre, 1.050 à 1.200; Bre-tagne, 1.050 à 1.250; c. trèfle blanc, 2.500 à 2.800; trèfle hybride, 1.050 à 1.150; trèfle jaune, 700 à 725; luzerne Pro-venance, 1.600 à 1.650; de pays, 1.400 à 1.550; des marais et Vendée, 1.600 à 1.650; minette décortiquée, 650 à 700; en cosset, 310 à 325; sainfoin double, 350 à 360; lotier, 925 à 950; ray grass Italie, de Mayenne, 370; ray grass anglais, 475 à 500 ports.

HALLS CENTRALES

Paris, 14 décembre.

BEURRE. — (Cours extrêmes et cours moyens. — En mottes centri-fuges: des Laiteries Coopératives In-dustrielles, le kilo: Normandie 24,50 à 28 (26,80); Charente, Poitou, Tou-raine 24 à 29 (27,50).
Mélange: Normandie 22 à 26 (24,50); Bretagne 20 à 25 (24).
Autres provenances: 18 à 24,50 (23,50).
En demi-kilo: non salé 22 à 24 (23,50); salé 21 à 24,50 (23).
Arrivages: 2.437 colis; 27.000 kilos.
Ressorte: 2.708 mottes.
Placements peu importants. Il a été vendu 2.178 mottes, tendance faible, les beurres de première qualité ont fléchi de 0 fr. 20 au kilo; ressource plus importante.
CEURES. — Cours stationnaires: Pi-cardie et Normandie 700 à 950; Bre-tagne 450 à 750; Poitou, Tournaine, Centre 700 à 950.
Arrivages: 888 colis; 36.960 kilos.
Ressorte: 3.637 colis.
VOLAILLES. — Poulets (prix moy.)
poulet, le kilo: Nantes 16,50; Gât-nais 18,50; Bresse 22; Charentes 19; poules, 18,50.
Poulets vivants: le kilo, 15,50; pou-les et vieux coqs vivants 14,50.
Lapins morts: du Gâtinais 12,25; autres catégories 12.
Arrivages: 49.500 kilos.
Ressorte de la veille: 1.700 kilos.
LEGUMES. — Artichauts d'Alger, le cent: 125 à 150 (165); bretons, le kilo: 90 à 110 (100); carottes de crânes 60 à 100 (80); de Meaux 20 à 60 (50); céleri en branches, la botte: 1 à 4 (3); champignons de couche 150 à 700 (600); chicorées 120 à 200

(180); choux, le cent: 10 à 50 (30); de Bruxelles 50 à 140 (110); choux-fleurs du Midi, le cent: 250 à 450 (375); de Bretagne 150 à 280 (260); épinards 40 à 130 (110); escaroles 60 à 180 (100); haricots verts d'Algérie 300 à 1000 (650); du Midi 700 à 1400 (1000); flageolets secs 440 à 460 (450); laitues 150 à 250 (200); navets com-muns 30 à 80 (60); mâche 150 à 350 (250); oignons secs 100 à 180 (160); oseille 100 à 200 (150); persil 130 à 160 (150); poireaux, les cent bottes 100 à 160 (120); de Montesson 200 à 250 (225); pois verts du Midi 1100 à 1300 (1200); pommes de terre d'Algérie 180 à 230 (210); du Midi 200 à 240 (220); hollandaise 100 à 140 (120); saucisse rouge 70 à 80 (75); radis de Paris, les trois bottes: 1,75 à 2,25 (2); de Nantes, les cent bot-tes: 40 à 70 (60); noirs, les cent bot-tes: 120 à 175 (150); truffes, le kilo: 80 à 120 (100).
Marché très bien pourvu mais peu actif. Baisse sur les choux-verts, choux-fleurs bretons et poireaux. Tendance un peu plus ferme dans les pommes de terre nouvelles ordinaires d'Algérie. Cours stationnaires ou sans change-ment important par ailleurs.

POMMES A CIDRE

Après avoir tenu la grande vedette dans l'Ouest, pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, la pomme, au fur et à mesure que la saison s'avance quitte les premiers rôles.

Certes, il y a encore de la pomme, mais sa qualité va devenir de plus en plus précieuse, sa conservation sera très limitée.

Les cours restent à peu près station-naires, les distilleries, suivant région achètent de 125 à 160 francs la tonne rendue usine pour la fabrication d'eau-de-vie libre.

En cidrerie et en négoce, ce dernier bien calme, les prix sont de 180 à 190 francs la tonne départ en vallée d'Au-gue, livraison disponible 200-210 sur pre-mière quinzaine de janvier. Dans la Sarthe, le disponible vaut 120-135, et dans l'Orne, 140-145 francs départ.

CIDRE

Les cidreries continuent leur fabri-cation, les affaires restent rares et les prix sans changement en cidre de consommation.

Pour livraison rapprochée et sur les quelques mois prochains, il est coté 8 à 9 francs l'hecto degré départ, Orne, Perche, ou Sarthe un prix au-dessous.

Les cidres de distillation qui sont en quantité dans la Bretagne, la Ma-yenne, le Maine-et-Loire, la Sarthe, valent dans les alentours de 4 à 4 fr. 50 le degré-hecto départ.

Eaux-de-vie

Les affaires, sur l'éloigné surtout, restent actives et la tendance est sou-tenue.

En eau-de-vie de pommes, qualité courante courante, départ Ouest ou Normandie, il est coté 560 à 580 francs les 100° départ en disponible et jan-vier. Fervent sur l'éloigné, les prix se tiennent de 590 à 600 francs départ.

Il s'est fait de grosses affaires, à des prix inférieurs au cours cités ci-dessus.

En Calvados, il faut compter 50 à 75 francs, par hecto 100°, de plus que les eaux-de-vie de pommes.

Cours des Vins

Vins soutirés, la barrique, au cel-lier du vendeur, selon qualité:
Muscadet 550 à 650 fr.
Gros-Plantis 300 à 350 fr.
Seibels 300 à 350 fr.
Othellos 250 à 300 fr.
Noah 150 à 175 fr.

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHÉ TALENSAC

BOEUF. — Première catégorie, le de-mi-kilo 8 à 15; 2° catégorie 4,50 à 5.
VEAU. — Première catégorie 8,50 à 13; 2° catégorie 7,50 à 8,50; 3° caté-gorie 7,50.
MOUTON. — Première catégorie 12,50 à 13; 2° catégorie 9,50 à 11,50; 3° catégorie 7,50.
FORC. — Le demi-kilo 7 à 10,50.
Bœuf, 12,50 à 14; veau, la douzaine 10,50 à 11; poulets, le demi-kilo 7,50 à 8; lapins 7.

Candé. — Les 100 kilos: Orge 120 à 130; avoine 115 à 130; paille 1.000 à 1.050; foin 750; pois, la douzaine 35 à 38; poulets, la couple 30 à 40; canards, la couple 28 à 36; oies courantes, la pièce 25 à 30; lapins, la pièce 12 à 14; lapins de garenne, la pièce 8 à 7; lièvres la pièce 23 à 30; pigeons, la couple 10 à 11; œufs, la douzaine 9; beurre, la livre 11,50 à 12; Porcs gras, le kilo 9,50 à 10; porcs maigres 9,50 à 10; porcelions, la pièce 250 à 300.

Ancenis. — La livre: Poulets 5 à 5,50; canards, 3 fr.; lapins 2,50 à 2,75; oies

4 à 4,50; beurre 11,50 à 12,50; œufs, la douzaine 9 à 10; pigeons, la couple 8 à 10; — Veau, le kilo 6,50 à 8,50; porc 9 à 9,50; porcelots 300 à 400.

Châteaubriant, 14 décembre. — Les 100 kilos: avoine, 130 à 135; orge, 135 à 140; sarrasin, 135 à 140; son, 110 à 120.

Cidre, la barrique, 80 à 100; droits en sus.
Beurre, le kilo en gros, 21 à 21,50; en détail, 25 à 25,50; œufs, la douzai-ne, 8 à 9,50.

Poulets, la couple, 30 à 40, environ 11 francs le kilo vivant; vieilles pou-les, 25 à 32; canards, 35 à 38; lapins, 12 à 15; à raison de 5 à 6,50 le kilo vivant.

Animaux de boucherie, le kilo sur-pied: bœufs, 4 à 4,50; taureaux, 4,25 à 4,50; vaches, 3 à 4; génisses, 4,50 à 5; veaux, 8 à 8,25; moutons, 6 à 6,50.

Bons jeunes bœufs, 4 dents, de 2.000 à 2.300; deux dents, de 1.500 à 2.000; génisses d'un an, de 800 à 1.000.

Jeunes vaches prêtes entre 2.500 et 3.500; vaches un peu âgées, 1.800 à 2.200; bonnes jeunes bretonnes, 1.500 à 1.800; qualité courante, 1.000 à 1.400.

Porcs gras, le kilo sur pied, 9,20; porcelots, 6 semaines à 2 mois, 250 à 300 fr.; de 2 à 3 mois, de 250 à 450; de 4 mois, de 450 à 550; belles jeun-es truies, jusqu'à 600.

Elain, 13 décembre. — Blé, 204,50 (taxe officielle); farines, 238 à 300; sons, 100 fr. les 100 kilos; avoines, 110 à 115; seigle, 125 à 130; orge, 120 à 125; sarrasin, 140 à 145 les 100 kilos.
Paille, 350 à 400 fr. la tonne; foin, 1.000 fr. les 1.000 kilos.

Beurre, de laiterie, 13,50 à 14 la li-vre; Beurre ordinaire, 11,50 à 12,50 la livre; œufs, 9 à 9,50 la douzaine; lait, 1,50 le litre.

Volailles: poules et poulets suivant âge et qualité, 20 à 44 fr. la couple (11 à 11,50 le kilo); c. des, 38 à 40 pièce (6 à 6,50 le kilo vif); canards, 12 à 26 (6,25 à 6,50 le kilo vif); pi-géons domestiques, 8 à 10 la paire; lapins domestiques, 12 à 26 (5 à 5,50 le kilo vif).

Lièvres, 24 à 26; levrauts, 15 à 24; pigeons ramiers, 5,50 à 6; lapins de garenne, 6 à 7 pièce; bécasses, 12 à 14 pièce.

Boeuf, 4 à 4,50 le kilo; vaches (suivant âge et qualité, 2,50 à 3,40; taureaux, 3,90 à 9,30; génisses, 4,30 à 4,80; veaux, 8,50; moutons et agneaux 5 à 7 le kilo; porcs gras, 9,20; por-celots de 6 semaines à 2 mois, 200 à 280; courants, 300 à 500 fr. pièce.

Cidre, 90 à 110 fr. la barrique de 225 litres (droits de circulation en sus); au total, 0,75 à 0,90 le litre. Pommes à cidre, 120 à 140 fr. les 1.000 kilos. Pommes de terre, 60 à 80 fr. les 100 kilos, suivant espèces.

Clisson. — Blé 204; farine 255; avoi-ne 125; son 90; haricots 400 à 500; pommes de terre 45 à 70. — Fourrages: Les 500 kilos: Foin 460; paille 220. — Volailles: Poulets gros, la couple 48 à 55, moyens 41 à 47, petits 35 à 40; lapins, la pièce 10 à 18; œufs, la dou-zaine 10 à 11; beurre, le demi-kilo, de forme 13 à 14,50; beurre de beurrière 13. — Bœufs gras, le kilo sur pied 4 à 5; bœufs de travail, la paire 6,000 à 8.000; vaches grasses, le kilo 3,75 à 5; vaches laitières, l'unité 1.500 à 4.000; veaux, le kilo 8 à 9; génisses 5 à 5,50; porcs 9,70; porcs de lait 280 à 350.

Saint-Etienne-de-Mont-Luc. — Pou-lets gros, la couple 40 à 48, moyens 33 à 40, petits 25 à 30; lapins, la pièce 14 à 18; œufs, la douzaine 9,60; beur-re, la livre 12 à 13.

ARBRES

Pépinières J. BEIGNEUL
48, rue des Hauts-Pavés
NANTES
Tél. 110.74

PLANTES

SAVONNERIE BRETONNE
2, rue Lamoignon
Tél. 142.52
C.C.P. 187.52 Nantes
1 caisse 50 kilos
savon 72 1/2 pur
ou 10 paquets 5 kilos
180 fr.

STELLA MACHINES A COUDRE
78 ANNEES D'EXISTENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
Le PLUS GRAND CHOIX de MEUBLES
STELLA - NANTES
21, Chaussée de la Madeleine
CATALOGUES - RENSEIGNEMENTS
Démonstrations - Liste des Agents
gratuits sur demande.
CYCLES
TRICYCLES
TANDEMS
pour tous les goûts
- A TOUS LES PRIX -

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Société des Usines RHONE-POULENC, 21, rue Jean-Goujon, PARIS

POUR TRAITEMENT D'HIVER
des vignes et arbres fruitiers
IL FAUT EMPLOYER LE

PERMANGANATE DE POTASSE

AGRICOLE

(40,1 pour cent d'oxygène et 31,5 pour cent de manganèse, combinés)
avec son adhésif spécial:
L'ADHÉRONÉ
qui évite l'emploi de la chaux

Conseils et renseignements sur demande

Maison Desaynard, 8, rue du Onze-Novembre, Clermont-Ferrand
Syndicat agricole du Puy-de-Dôme, av. de Boissieu, Clermont-Ferrand

Pour NOËL, grand choix de voitures-poupées
bicyclettes, autos, baigneurs, tricycles etc...
MAINGUY - 23, Chaussée de la Madeleine
NANTES
Spécialiste des
Voitures et Lits d'Enfants

Documentaire gratuit
N° 2 sur demande

Vente par St Gobain
Produits Chimiques
Ipl des Saussaies, PARIS
et ses Agents régionaux

1930 1933 1937

POTAZOTE
de la St Chimie de la Gde Paroisse
Partout on le réclame
et partout il progresse

Un résultat entre M. MERCIER, à LA BEAUVIE (Loire-Inférieure)
fumure courante avec POTAZOTE 2.000 kg
(sur culture de pommes de terre) 20.000 kg

Pour cause de LOTISSEMENT de la plus importante PÉPINIÈRE de NANTES, Plus de
DEUX MILLIONS
PÉPINIÈRE Charles CAILLÉ Aîné - 105, Rue Général-Buat - NANTES
TOUT POSSESEUR D'UN JARDIN DOIT EN PROFITER

DOCKS DE L'OUEST

Société Anonyme d'Alimentation (Magasins bleus)
600 Succursales dans 10 départements
NANTES - BREST

FÊTES DE FIN D'ANNÉE
CONFISERIE - EPICERIE

BOULES CREME, 1^{re} qualité les 250 gr. 4 00
BOULES AU PRALINE, qualité supérieure les 250 gr. 5 50
BOITES fantaisie, crème, praliné, et fondants la boîte 3 25
BOITES fantaisie, crème, praliné, et fondants la grande boîte 5 00
BOITES de LUXE garnies la boîte 8 00
BOITES de LUXE garnies la grande boîte 18 00
SACS garnis, crème et praliné le sac 6 25
BISCUITS « DESSERT CHOISI », boîte fer décorée la boîte 7 75
ANANAS au Sirop la boîte 7 50
CAFÉ « Le MAZAGRAN » mélange extra-fin le paq. 250 gr. 6 10

VINS FINS - LIQUEURS

BORDEAUX Vieux la b^{te} 75 cl. (v.n.c.) 5 50
ST-ESTÈPHE « CHATEAU PLANTIER-ROSE » — — — — — 7 00
SAUTERNES « CRU VIOLET » — — — — — 10 00
MADÈRE de l'île — — — — — 20 75
MOUSSEUX « BARON DE CHARMEIL » la b^{te} 80 cl. (v.c.) 7 00
MOUSSEUX « VEUVE AMOT », carte argent — — — — — 11 75
CHAMPAGNE « COMTE DE BALMONT » — — — — — 14 00
TRIPLE-SEC « CONTINENTAL » le litre (v.c.) 31 00

JOUETS - MÉNAGE

ASSIETTES Fantaisie, motifs décorés les 6 ass